

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 29 mai 2025**, à 19:15, sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément	Absente	Madame Nathalie GIGNOUX
Au Trésor-du-Boisé	Absent	Monsieur Mounir MECHMACH
Beaconsfield	Absente	Madame Martine BOILY
Beau-Séjour	Absente	Madame Amira BEGHADADI
Bois-Franc-Aquarelle	Absente	Madame Francine NOËL
Cardinal-Léger	Absent	Monsieur Hussam ALRIFAI
Catherine-Soumillard		Monsieur Roberto DONATO
Cavelier-De-LaSalle		Madame Raymonde GOMIS
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Yianna DAKLARAS
Collège Saint-Louis		Madame Françoise MICHAUD
Dalbé-Viau		Madame Geneviève LECAVALIER-PARANT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude		Madame Elie ESHAGHPOUR
De l'Odyssée	Absent	Monsieur Yassine ACHERKIY
De l'Orée-du-Parc		Madame Catherine MORELLON
Des Amis-du-Monde	Absente	Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Marie-Michèle HÉBERT
Des Coquelicots		Madame Marie-Pierre FOY
Des Découvreurs	Absente	Madame Tiffany RHÉAUME
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		Madame Lyne CHLALA
Des Saules-Rieurs		Monsieur Frédéric POULIN
Des Sources		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII	Absente	Madame Ariane NTIBARIKURE
Du Bois-de-Liesse		Monsieur Ahmad RIFAI
Du Bout-de-l'Isle		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELIDI
Du Grand-Héron		Madame Mariam MAAROUF
Du Petit-Collège	Absent	Monsieur Fouad HARAKAT
Du SAS	Absente	Madame Samia MEKHTOUL
Édouard-Laurin	Absente	Madame Lyne BEAUCHAMP
Émile-Nelligan		Madame Roukieta SAWADOGO
Enfants-du-Monde		NIL
Enfant-Soleil		Monsieur Albert ELOMA
Félix-Leclerc		Monsieur Hao YUAN
Gentilly		Monsieur Mathieu CÔTÉ
Guy-Drummond		Monsieur Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Evelyne MARCIL
Hébert		NIL
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest	Absent	Monsieur Serge ABOA
Île-des-Soeurs	Absent	Monsieur Martin PEARSON
Jacques-Bizard		Madame Jessica ANGEL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Monsieur Tarik MOUJOU
Jonathan		Monsieur Patrick PAQUETTE
Jonathan-Wilson	Absente	Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy		Madame Jean-Baptiste EVERARD
Joseph-Henrico		Madame Josiane GAGNON
Katimavik		Madame May CHERGUI
Lajoie		NIL
Lalande		Madame Sarah THÉRIAULT
Laurendeau-Dunton		NIL

Laurentide	Absent	Monsieur Mohsen ATHIMENE
L'Eau-Vive		Madame Elizabeth Onyekatchi SIEGFRED
Lévis-Sauvé	Absente	Madame Zeïnabou Ndao TALL
Marguerite-Bourgeois	Absente	Madame Lamia EL BAKKALI
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Maria Del Pilar CASTRO
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		NIL
Notre-Dame-de-la-Garde	Absente	Madame Caroline ROULEAU
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Caroline MAILLOT-THÉBERGE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides		Madame Catherine-Annik PAGÉ
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Absent	Monsieur Patrick GROGAN
Nouvelle école secondaire LaSalle		Monsieur Martial BENIE
Nouvelle-Querbes		Monsieur Nicolas SAUNIER
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Absente	Madame Stéphanie PEILLON
Paul-Jarry	Absente	Madame Maya EL-RAYES
Perce-Neige	Absente	Madame Nadia EL JILALI
Philippe-Morin		NIL
Pierre-Laporte	Absente	Madame Séverine MATHÉ
Pierre-Rémy		Monsieur Philippe MUHETO
Pointe-Claire		Madame Wiame EL-HAOUAT
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		NIL
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Étienne CHABOT
Sainte-Catherine-Labouré		NIL
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Madame Barbara KLEMBIA
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Jean-François DUPONT-VIEL
Saint-Laurent		Madame Mylène LANGEVIN
Saint-Louis	Absente	Madame Marilyn CARON
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Stéphanie MADRAN
Terre-des-Jeunes		NIL
Très-Saint-Sacrement	Absente	Madame Marie-Hélène CHARTIER
Victor-Thérien	Absent	Monsieur Jean-François CODERE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Dorval-Jean-XXIII		Madame Marie-Ange LANIEL
Nouvelle école secondaire LaSalle		Monsieur Moe KAISSI
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Isabelle MÉDEIROS
Au Trésor-du-Boisé	Absent	Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Madame Katherie Rochette, substitut, CCSEHDAA
 Madame Nicole Kisisa, substitut, CCSEHDAA
 Madame Katherie Rochette, substitut, école du SAS
 Madame Fatemeh Mostofi, substitut, Académie Saint-Clément
 Monsieur Jérôme Pépin, substitut, école Notre-Dame-de-la-Garde
 Madame Nathalie Djanji, substitut, école Saint-Louis

Public

Monsieur Louis Bourgeault, parent, école Hébert

Autres présences

Monsieur Ian Gagnon (DGA par intérim)
 Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Elle souligne qu'il s'agit de l'avant-dernière séance du CP pour l'année scolaire 2024-2025.

2. PAROLE DU PUBLIC

Monsieur Louis Bourgeault ne demande pas la parole.

3. MOT DU DGA

Madame la présidente souligne la visite de monsieur Ian Gagnon. Elle le félicite pour sa récente nomination en tant que DGA par intérim. Monsieur Gagnon s'excuse pour quelques difficultés techniques éprouvées avec son ordinateur. Il se présente et remercie les membres du CP pour leur accueil.

Monsieur le DGA répond aux questions lui ayant été envoyées avant la tenue de la séance du CP.

Madame Naim procède à la lecture de la première question ayant été soumise à monsieur le DGA : « *Lors de la consultation sur les écoles John-F.-Kennedy et du SAS, on nous a affirmé maintes fois qu'il y avait un moratoire sur les classes modulaires. Toutefois, selon l'article du Devoir, l'ensemble des demandes pour celles-ci aurait été accepté par le MEQ. Pourquoi le CSSMB n'a-t-il pas tenté sa chance puisque ce gouvernement a tendance à changer d'idée du jour au lendemain?* ». Madame la présidente mentionne qu'on parle de la compression de 670 millions de dollars. Elle ajoute que, par ailleurs, il est reconnu que 99 projets d'ajouts d'espaces ont été mis sur pause, en soulignant que l'ensemble des demandes pour des classes modulaires ont été acceptées. Monsieur Gagnon répond qu'il faut savoir que les enveloppes ministérielles, pour tout ce qui est agrandissement modulaire, sont fermées et le Ministère va prioriser en fonction de l'espace (la place-élève, le manque d'espace-élève) pour chaque CSS, et non pas pour un établissement en particulier. Puisqu'on est sous une enveloppe fermée, on priorise l'espace-élève de manière macro. On n'est pas en manque d'espace présentement au CSSMB pour l'organisation au complet. Monsieur le DGA confirme que ces enveloppes budgétaires ont effectivement été perdues pour d'autres CSS où le besoin est beaucoup plus criant. Le CSSMB a soumis une demande mais l'enveloppe était vide quand elle s'est rendue à lui. Cette portion-là de financement a été perdue.

Madame la présidente procède à la lecture d'un commentaire ayant été soumis à monsieur Gagnon : « *Au vu de l'énorme événement survenu aujourd'hui en France dans un lycée privé (équivalent à l'école privée secondaire ici), un élève de cette école de seize ans à poignardé 4 personnes, dont un élève qui est décédé et un autre dans un état critique. Heureusement, l'alarme spécifique (équivalent au code argent) a certainement permis d'en éviter plus car cet élève a vite été maîtrisé. Malheureusement aucun pays et école n'est à l'abri de tels drames ! Je souhaiterais donc vraiment mettre ce point dans une réunion, ou ce soir, ou la prochaine, d'autant qu'il est question d'interdire les portables dans les écoles mais il existe des points d'alarme dans les écoles françaises pour ce type d'événement je crois. Je fais entièrement confiance au CP et à sa présidence pour voir ce qu'il est le mieux à faire au niveau du CSSMB et peut être même faire remonter au ministère* ». Monsieur Gagnon mentionne qu'il est en mesure de parler de tout ce qui est Plans et mesures d'urgence au CSSMB car il est responsable, entre guillemets, avec une équipe restreinte, pour le siège social, au 1100 boulevard de la Côte-Vertu à Saint Laurent. Le CSSMB prend très au sérieux toute intrusion potentielle dans les écoles ou au CSSMB.

Ce qui fait que, pour l'île de Montréal, on parle maintenant d'une alerte code argent. Cela peut être un code différent en région. Le code argent est inclus dans les plans et mesures d'urgence de tous les établissements et de toutes les écoles malgré la présence, ou non, d'un cellulaire. Une formation sur le code argent est donnée à tous les employés et les membres du personnel et c'est redescendu par le SPVM auprès des élèves dans les établissements. Cette formation se nomme « *Tueur actif* ». On ne parle pas de tireur actif car on peut avoir affaire à un couteau ou encore à une paire de ciseaux et pas uniquement à des armes à feu. C'est dans les plans et mesures d'urgence. Monsieur le DGA ajoute qu'il est mentionné, dans la formation, que d'avoir un cellulaire ne constitue pas nécessairement une plus-value car il peut être une attraction pour un tueur actif s'il n'a pas été mis en mode vibration ou autre. Lors d'un confinement, un appel est placé à l'intercom. À la suite de cet appel, il va y avoir un déconfinement qui ne sera pas fait via un cellulaire mais physiquement par les policiers. Ils vont procéder classe par classe, endroit par endroit pour faire le déconfinement en personne. C'est pour cette raison qu'il y a de très longs délais au niveau du déconfinement. Monsieur Gagnon précise que les Plans et mesures d'urgence (PMU) dans les établissements sont réévaluées, réétudiées et analysées tous les ans.

Madame la présidente procède à la lecture de la troisième question ayant été soumise à monsieur le DGA : « Ceci est une requête du CE de l'école primaire de Pointe-Claire. Parents et enseignants sont inquiets quant au sort des enfants qui seraient admis en classe d'accueil au titre de l'année scolaire 2025-2026, et qui seraient dans l'obligation de changer d'école en plein milieu d'année scolaire pas manque de place dans les classes régulières, puisque ces dernières commencent l'année déjà en pleine capacité. *En effet, Les prévisions actuelles annoncent trois classes de quatrième année (26 élèves/classe) et une classe multi-niveau dans laquelle 15/24 élèves seront en quatrième année. Cela signifie que les classes seront remplies à capacité maximale dès la rentrée. Ce qui est préoccupant. Le CE souhaite / suggère la fermeture de la classe multi-niveaux et l'ouverture d'une quatrième classe de troisième et d'une quatrième classe de quatrième année. Ci-après, trois arguments pour qu'il y ait quatre classes de troisième année, quatre classes de quatrième année pour l'année 2025-2026 à l'école Pointe-Claire, à moins que le CSSMB ne propose une meilleure solution :*

- 1. Permettre l'intégration des élèves de classe d'accueil :** *Les élèves des classes d'accueil habitent tous sur le territoire de l'école. De ce fait, ils devront à un moment ou à un autre intégrer une classe régulière. Or, si les classes sont remplies à pleine capacité, les élèves prêts à être intégrés ne pourront pas l'être. Et comme nous savons tous « un élève issu de la classe d'accueil doit passer en classe ordinaire le plus rapidement possible ». Cela ne sera pas possible avec des classes au ratio déjà atteint. Cette année, la situation s'est présentée et l'enseignante de classe d'accueil a dû choisir quel élève allait intégrer une classe ordinaire et lequel resterait dans sa classe. Cela nuit au développement des enfants et leur porte préjudice. Ces enfants sont vulnérables et fragiles et selon le parcours migratoire, leurs parents n'ont pas toujours les connaissances nécessaires pour défendre les intérêts de leurs enfants. La mission de l'école est d'aider développer chaque enfant à développer son plein potentiel. Cela passe par l'intégration en classe régulière dès que possible. Pour cela, il faut de la place dans les classes ordinaires.*
- 2. Offrir un rythme d'apprentissage plus homogène :** *Les élèves de 4e année ont généralement un rythme de développement et d'apprentissage plus similaire entre eux que lorsqu'ils sont mélangés avec des élèves de 3e année, qui peuvent avoir des besoins et des niveaux de maturité différents. Une classe à niveau unique permet de mieux cibler le rythme d'enseignement et de mieux préparer les élèves à l'année supérieure.*
- 3. Permettre un enseignement plus ciblé pour les élèves en difficulté ou en avance :** *Dans une classe à niveau unique, il est plus facile d'identifier et de répondre aux besoins spécifiques des élèves qui nécessitent un soutien supplémentaire ou un enrichissement, car l'enseignant a une meilleure connaissance de leur progression par rapport aux attentes de leur niveau. De plus, une classe supplémentaire réduira le nombre d'élèves par classe. De ce fait, le temps accordé à chacun d'eux augmentera et l'enseignant aura davantage de temps pour répondre aux besoins de chacun ».* Monsieur Gagnon mentionne que chaque école a une capacité maximale d'accueil et qu'on priorise toujours les élèves du quartier. Dans le cas particulier de l'école Pointe-Claire, on parle d'une capacité de 29 classes au sein de la bâtisse. On

optimise les places-élèves pour les élèves issus du quartier. C'est la priorité du CSSMB. Se référant à la suggestion d'enlever les classes multi-niveaux pour ouvrir plus de classes de troisième/quatrième année à effectifs plus petits, monsieur le DGA, relate qu'il faudrait, dans ce scénario, fermer une classe à l'école primaire Pointe-Claire et que des élèves du quartier seraient relocalisés dans une autre école située un peu plus loin de leur domicile. Ce n'est pas le scénario que priorise le CSSMB puisque les élèves du quartier ont le droit de fréquenter leur école de quartier. C'est la même philosophie pour les élèves d'accueil qu'on veut réintégrer dans leur école de quartier afin d'avoir une proximité avec leur domicile. Il y a un transfert, mais on veut qu'il soit pérenne au niveau du reste du parcours scolaire de l'élève. Revenant sur le point 1) de la question, monsieur le DGA mentionne que la priorité est d'intégrer les jeunes de quartier dans leur école. Il ajoute que, dans ce cas-ci, il est à revalider que tous les élèves des classes d'accueil sont vraiment du quartier. Si un élève est prêt à réintégrer une classe régulière, on peut le faire en cours d'année sans porter préjudice. Les études l'ont prouvé. Pour le primaire, on a deux ans maximum d'intégration en classe d'accueil. Au secondaire, on peut aller jusqu'à trois ans d'intégration en classe d'accueil. Mais on veut toujours les intégrer le plus rapidement possible. À ce moment-là, si on termine l'année, l'élève pourrait réintégrer la classe ordinaire l'année suivante puisque les sixièmes quittent. Et là, on revoit les effectifs au niveau du nombre d'élèves. On tient à rassurer les parents, il n'y a pas de préjudices si un élève est dans son école de quartier en classe d'accueil ou en classe régulière. Il a quand même droit aux apprentissages qu'il requiert et l'enseignant ou l'enseignante ajuste sa pédagogie. En référence au point 2) de la question, monsieur Gagnon soutient que cela fonctionne par cycles pour les élèves au primaire (premier cycle, deuxième cycle, troisième cycle, premier cycle – première et deuxième années). L'élève doit réussir son cycle de passage. Donc, de première année il peut très bien aller en deuxième année s'il n'a pas tous les acquis. Puis, on doit les avoir au niveau de la deuxième année. En conséquence, la pédagogie est ajustée pour les enseignants du même type. Pour une classe multi-niveaux, il n'y a pas nécessairement de différenciation d'une difficulté supplémentaire pour l'enseignant. Ce sont les mêmes objectifs au niveau du programme et les mêmes atteintes au niveau des évaluations. En général, les élèves des classes multi-niveaux sont également sélectionnés. Donc, ce sont des élèves qui ont une plus grande autonomie. Il n'y a pas de préjudices à ce moment-là. Au contraire, les élèves en classes multi-niveaux vont généralement mieux réussir. On a des taux de réussite souvent plus élevés. Que ce soit une trois-quatre, un-deux ou cinq-six, il s'agit du même cycle, des mêmes apprentissages et des mêmes balises au niveau des évaluations. Monsieur le DGA répond ensuite au point 3) de la question. Monsieur le DGA réitère que les élèves des classes multi-niveaux sont sélectionnés. Il s'agira d'élèves plus autonomes et il va y avoir la consolidation entre les élèves entre eux. Les élèves un peu plus forts, ou de quatrième année, vont aider les élèves de troisième année. Il y aura une aide entre élèves, ce qui aide également à la motivation et à la réussite scolaire. Il n'y a donc pas d'enjeux. Dans une classe multi-niveaux, on porte attention à la progression des apprentissages des élèves. Ce sont des élèves plus autonomes. Les taux de réussite sont présents et, souvent, sont plus petits également. Donc, il y a, généralement, moins d'élèves. Au lieu d'être au maximum, on va favoriser les multi-niveaux à des ratios de quatre, cinq, six élèves de moins, ce qui aide quand même l'enseignant au niveau d'accorder de l'attention à tous et toutes. Madame la présidente mentionne avoir déjà demandé si le DGA de cette école pourrait parler à la direction de l'établissement et aux membres du CE pour les rassurer en tenant une discussion autour de leurs questions. Elle demande à monsieur Gagnon s'il peut le prendre en note car cela serait très apprécié. Elle suggère d'en parler pour avoir plus de données à savoir si l'école est vraiment surpeuplée ou s'il y aura des classes extras en moins l'année prochaine. Ceci dans le but de rassurer les parents qu'elle sait préoccupés. Monsieur le DGA répond affirmativement.

Madame Naim lit la quatrième question ayant été soumise à monsieur Gagnon : « *Des élèves des écoles du CSSMB ont-ils fait grève, le 9 mai dernier, pour l'interdiction des cellulaires?* ». Monsieur le DGA répond qu'on n'a eu aucune manifestation en lien avec les cellulaires. Certains élèves de l'école PGLO se sont absentés. On a peut-être constaté un taux d'absentéisme un peu plus élevé à l'école PGLO mais aucune motivation des parents n'est en lien avec la manifestation pour les cellulaires. Le CSSMB était préparé. Monsieur

Gagnon soutient avoir eu comme échos des jeunes qu'ils n'adhéraient pas à cette journée-là. Il n'y a donc pas eu de mouvement au CSSMB.

Madame la présidente procède à la lecture de la cinquième question ayant été soumise à monsieur le DGA : « *Est-ce que vous avez l'état des travaux concernant l'interdiction des cellulaires sur le terrain de l'école? Quelles sont les consignes données aux écoles?* ». Monsieur Gagnon indique que le CSSMB a reçu des directives du Ministère de l'Éducation à l'effet qu'il va y avoir interdiction du cellulaire sur le territoire. Le CSSMB est dans l'attente de libellés, ou de propositions de libellés pour les codes de vie. Le CSSMB a dû procéder à l'impression des agendas et du code de vie en vue de l'année prochaine. Il n'a toujours pas les libellés. On lui a parlé d'une possibilité pour le mois de juin. Il ajoute que lorsque les libellés vont rentrer, probablement au premier CE à l'automne, on pourra les ajouter aux codes de vie. Il poursuit en mentionnant que la loi est passée et que les cellulaires devraient donc officiellement être interdits sur le terrain de l'école.

Madame Naim procède à la lecture de la sixième question ayant été communiquée à monsieur Gagnon : « *La semaine passée nous avons déjà ressenti des chaleurs dans les écoles avec une température de 32 degrés. Que fait actuellement le CSSMB pour se préparer aux canicules qui seront à nos portes d'ici la fin de l'année et en début d'année prochaine? Quelle est la consigne (s'il y en a une) donnée aux écoles quand la température atteint le maximum dans les classes? Quel plan d'action concret est mis sur place par le CSSMB à part envoyer des communiqués encourageant à boire de l'eau, ouvrir les fenêtres et porter des habits légers?* ». Monsieur le DGA répond que ses collègues du Service des ressources matérielles ont déjà activé la climatisation pour avoir une température tempérée au sein des établissements bénéficiant d'un système de ventilation mécanique. En ce qui concerne les écoles plus âgées du CSSMB, celles-ci ne sont pas dotées de systèmes de ventilation mécanique. On applique toujours les consignes en lien avec la santé publique en période de canicule. Il y a toujours la question de s'assurer que les élèves sont bien hydratés. Les enseignants, ainsi que la direction d'établissement, vont toujours trouver des solutions alternatives en périodes de grandes chaleurs comme tenir des activités à l'ombre à l'extérieur ou dans des endroits climatisés quand c'est possible (ex : bibliothèques municipales ou autres). Tout un déploiement est fait au sein des établissements selon les situations : la ventilation va être accrue en période de canicule; ouvrir les fenêtres plus tôt le matin, aérer, essayer de rafraîchir. Tout cela est en lien avec les recommandations de la Santé publique et le travail avec les ressources matérielles pour les écoles plus chanceuses qui peuvent avoir un système de climatisation. C'est déjà activé présentement. Madame la présidente demande s'il y a vraiment une température maximale fixée dans les classes ou si cette donnée n'est pas fournie par la Santé publique. Monsieur le DGA répond qu'on n'a pas nécessairement de données maximales. C'est plutôt au niveau de la CNESST. Il y a des recommandations dans lesquelles monsieur Gagnon dit préférer ne pas s'avancer n'étant pas un expert en ce domaine. Il assure qu'on ne laisse pas les élèves dans des locaux à 34, 35 ou 36 degrés non aérés. Les enseignants vont trouver des alternatives. On a des ventilateurs qui vont effectivement brasser de l'air chaud à un certain moment et on essaye d'aérer au maximum. Sinon, les élèves vont quitter pour se rendre tenir des activités à l'extérieur, à l'ombre.

Madame Naim lit la septième question ayant été soumise à monsieur Gagnon : « *J'aimerais savoir si le CSSMB a déjà pensé à la possibilité de faire une entente avec la STM et son service de transport adapté pour transporter les élèves autistes du programme MEED à l'école Dorval-Jean-XXIII l'an prochain, afin de pouvoir leur permettre de fonctionner sur le même horaire que celui qu'ils ont en ce moment à l'école du SAS. Ceci pourrait permettre d'avoir un horaire fixe et non rotatif. La première période pourrait être utilisée pour les cours qui utilisent les enseignants de sciences, de gym et d'arts plastiques, puisque celle-ci aurait lieu avant le début de la classe du régulier. Cela permettrait aussi de garder la demi-journée qu'ils ont à chaque deux semaines* ». Monsieur Gagnon répond que des vérifications ont été menées auprès de la STM. Malheureusement, la STM n'offre pas un service prédéterminé avec un trajet pour ce type de clientèle. C'est la STM. On doit faire une demande individualisée pour avoir droit au transport. Cela prend 45 jours de préavis. Aussi, il y a des conditions d'admissibilité au niveau des capacités physiques de mobilité

pour chaque personne qui va être transportée. Dans ces conditions d'admissibilité, il y en a une très importante, à savoir que l'élève va être transporté au CSSMB qui offre déjà un service de transport. De plus, la STM est à revoir à retirer progressivement ce service de transport adapté. Donc, malgré toutes les démarches qu'on a faites, la STM ne peut offrir ce service. Pour ce qui est de varier au niveau des horaires, notre seule école secondaire qui offrait deux horaires, surtout au niveau du dîner, était l'école Cavalier-De-LaSalle, revient à une horaire simple l'année prochaine. Il est très compliqué pour une école de faire deux horaires au niveau de l'optimisation des tâches des enseignants, des cours, etc. On reste donc, malheureusement, sur un horaire et la STM ne peut offrir le service puisqu'on a un service au niveau du CSS.

Monsieur le DGA signale avoir reçu une dernière question et procède à sa lecture : « *Est-ce qu'une direction d'école peut proposer d'approuver la fermeture du Service de garde lors d'une journée pédagogique?* ». Monsieur Gagnon confirme qu'il est possible qu'une direction d'établissement ferme son service de garde pour une journée pédagogique, avec la recommandation ou l'approbation du CE. Le tout en lien avec l'article 77.2 de la LIP : « Le Conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article ».

Après avoir répondu aux questions lui ayant été soumises, monsieur Gagnon indique que le CSSMB est toujours dans son blitz de fin d'année. Les examens s'en viennent à grands pas au niveau des écoles primaires et secondaires. Il signale que le CSSMB est toujours en attente du dépôt des règles budgétaires pour l'année 2025-2026. Il s'agit d'un retard exceptionnel n'ayant jamais été vu. Le Ministère a jusqu'à la mi-juin pour déposer ces règles budgétaires. Malgré cela, le CSSMB travaille sur un budget qu'il va déposer au prochain CA du 25 juin prochain. Il s'agira d'un budget en équilibre qui va se projeter pour l'année prochaine. On apportera les ajustements au budget révisé selon les allocations que nous aurons.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout du point 12.1. : Photocopies

(CP/25-05/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Roussel et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

(Proposé par monsieur Dominic Roussel – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**
- 3. MOT DU DGA** (Monsieur Éric Lauzon)
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 24 AVRIL 2025**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 7 AVRIL 2025**
- 7. ÉLECTIONS AU CA**
- 8. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 8.1. Formation du MEQ
 - 8.2. Sous-comité – Chaleur dans les écoles
 - 8.3. Sous-comité – Projets particuliers
 - 8.4. Activité nationale de la FCPQ – « *Le bien-être : la clé de la réussite* » (31 mai 2025)
- 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 9.1 Correspondance
- 10. COMPTES-RENDUS DES REPRÉSENTANTS DU CP**

- 10.1. Conférences
- 10.2. Intégration et communication
- 10.3. CCSEHDAA
- 10.4. Conseillère EHDAA
- 10.5. Transport
- 10.6. FCPQ
- 10.7. Trésorerie
- 11. VISITE DU CA** (13 mai 2025 : Ahmad Rifai)
- 12. VARIA**
 - 12.1. Photocopies
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE (jeudi, 12 juin 2025 - PRÉSENTIEL)**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 24 AVRIL 2025

- À l'avant-dernière ligne du premier paragraphe de la page 6, il faut lire « *Elle accueille non seulement les élèves d'Outremont mais aussi ceux de Côte-Saint-Luc* ».

(CP/25-05/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Étienne Chabot et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 24 avril 2025 soit adopté, tel que modifié.

(Proposé par monsieur Étienne Chabot - Proposition adoptée à l'unanimité)

6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 7 AVRIL 2025

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 7 avril 2025.

7. ÉLECTIONS AU CA

Madame la présidente annonce que madame Anne-Hortense Ebena a été élue au CA afin de représenter le district Nord-Est. Quant à lui, monsieur Jean-Philippe Blanchette a été élu pour représenter le district Nord-Ouest. Messieurs Yves Plourde et Étienne Chabot étaient candidats pour représenter le district Est. Madame Naim annonce que monsieur Chabot a été élu à la majorité. Elle félicite mesdames Ebena ainsi que messieurs Blanchette et Chabot pour leur élection. Madame la présidente remercie également monsieur Plourde pour sa candidature ainsi que pour son implication.

8. SUIVIS ET INFORMATIONS

8.1. FORMATION DU MEQ

Madame la présidente rappelle que tous les membres des CE (parents et membres du personnel) doivent obligatoirement suivre la formation du MEQ. Elle mentionne qu'aucune attestation n'est remise à la fin de l'année scolaire mais que les membres des CE ont beaucoup de choses à apprendre.

8.2. SOUS-COMITÉ - CHALEUR DANS LES ÉCOLES

Madame la présidente mentionne que le sous-comité, piloté par monsieur Ahmad Rifai, a tenu sa première rencontre. Elle ajoute que des questions ont été envoyées au CSSMB qui a procédé à des vérifications. Le CSSMB a renvoyé des réponses. Une seconde rencontre du sous-comité s'est tenue. Les réponses ont été

examinées mais celles-ci ont généré des sous-questions. Il a alors été décidé d'inviter monsieur Jean-François Chalut (directeur – Service des ressources matérielles) afin qu'il vienne répondre à ces sous-questions. Madame la présidente souligne que la fin de l'année scolaire achève et qu'elle ne peut pas garantir que le sous-comité soit en mesure de présenter quelque chose au CP, le 12 juin prochain. Elle ajoute qu'il est certain, si c'était le cas, que le sous-comité reprendra son travail au mois d'octobre prochain. Madame Naim invite les membres du CP à lui faire parvenir leurs commentaires et suggestions en lien avec ce dossier. Elle soutient que ce dossier nécessite un travail pouvant prendre plusieurs mois.

8.3. SOUS-COMITÉ – PROJETS PARTICULIERS

Madame la présidente mentionne que le travail associé à ce dossier est un peu plus complexe car le sous-comité, piloté par madame Wiame El-Haouat, attend beaucoup de données du CSSMB. Aucune rencontre n'a encore été tenue parce que le CSSMB compte deux ou trois comités travaillant sur ce dossier. Elle soutient que le sous-comité n'a pas encore été en mesure de prendre connaissance de la vision globale du CSSMB afin de répondre à ses questions (ex : pourcentage des écoles primaires et secondaires, nombre d'écoles, etc.). Madame la présidente indique correspondre presque toutes les semaines avec Maître Lucie Roy (directrice adjointe – SAJC). Elle ajoute espérer recevoir ces informations avant la fin de l'année scolaire. Madame Naim mentionne que ce sous-comité sera également reconduite en 2025-2026. Il s'agit d'un dossier important que le CP n'a pas l'intention de lâcher. Elle soutient que dossier sera remis à l'ordre du jour et que le CP continuera à mettre de la pression sur le CSSMB pour obtenir l'information nécessaire afin d'être capable de travailler en sous-comité avec les bonnes informations.

8.4. ACTIVITÉ NATIONALE DE LA FCPQ – « LE BIEN-ÊTRE : LA CLÉ DE LA RÉUSSITE » (31 mai 2025)

Madame la présidente rappelle que la FCPQ tiendra son activité nationale annuelle à Québec, le 31 mai prochain. Elle signale que sept membres du CP assisteront à cette activité en présence alors que trois autres membres participeront en ligne. Madame Naim indique avoir parlé avec une personne responsable de la FCPQ car le CP a payé pour l'inscription de dix personnes. Elle ajoute que le CP a bénéficié d'un prix réduit à l'achat d'une dizaine d'inscriptions. Ces dix inscriptions ont coûté 150 dollars au CP. Elle précise qu'il en aurait coûté 250 dollars si chaque membre s'était inscrit individuellement. Malheureusement, quelques membres ont eu un empêchement de dernière minute. Madame Naim relate que la FCPQ ne donne pas de crédit en argent. La FCPQ octroie néanmoins un crédit au CP faisant en sorte que l'argent ayant été déboursé ne sera pas perdu. Le CP pourra bénéficier l'an prochain de ce crédit pour les inscriptions de l'activité 2026 ou pour la présentation d'une conférence de la FCPQ. Madame Naim précise que cette information sera transmise au trésorier 2025-2026 du CP. Elle dit espérer qu'un des participants fera un petit compte-rendu de cette journée lors de la séance du CP du 12 juin prochain. Le Conseil général de la FCPQ se tiendra le matin même de cette journée. Madame la présidente indique que monsieur Yassine Acherkiy (délégué 1 du CP à la FCPQ) y assistera virtuellement.

9. MOT DE LA PRÉSIDENTE

9.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler. Elle soumet un sondage aux membres du CP afin de déterminer combien d'entre eux assisteront à la séance, en présentiel, du 12 juin prochain. 36 membres confirment qu'ils seront présents. Madame Naim mentionne que le CP commandera des repas

pour les membres présents et qu'un courriel sera envoyé afin de proposer un choix de menu et afin de demander que les éventuelles allergies et intolérances alimentaires soient signalées.

10. COMPTES-RENDUS DES REPRÉSENTANTS DU CP

10.1. CONFÉRENCES

Madame Raymonde Gomis soutient que les conférences du Docteur Monzée et de monsieur Dominic Haché ont attiré un bon nombre de parents. Elle mentionne que la conférence traitant de la transition du primaire vers le secondaire, de monsieur Haché, a été très appréciée des parents et que ceux-ci ont posé de nombreuses questions. 150 parents ont assisté à cette conférence et monsieur Haché a répondu aimablement à toutes les questions. Madame Gomis tient à remercier les parents pour avoir été là à toutes les conférences du CP. Elle ajoute que les parents ont la possibilité de visionner les enregistrements des conférences. Madame Gomis invite les parents à ne pas hésiter à soumettre leurs questions au sujet du passage du primaire vers le secondaire car monsieur Haché s'est montré très ouvert à y répondre. Elle les invite également à faire parvenir leurs suggestions pour les conférences à venir. Madame Gomis dit espérer que les conférences du CP ont répondu aux besoins des parents.

Madame la présidente rappelle que les membres du CP ont le devoir de s'assurer que les directions d'établissement communiquent bien les invitations pour les conférences aux parents ainsi que les liens permettant de visionner les enregistrements.

10.2. INTÉGRATION ET COMMUNICATION

Madame la présidente mentionne que madame Lyne Beauchamp travaille fort, avec le sous-comité qu'elle chapeaute, sur un pamphlet destiné aux écoles pour leurs assemblées générales. Il s'agit d'un document informatif destiné à expliquer le CP aux parents afin d'attirer des bénévoles. Madame Naim indique que le CP a reçu de nombreux commentaires (ex : durée des rencontres). Elle soutient qu'on a essayé, cette année, d'être strict pour éviter d'allonger les séances et que le CP a tenté de ne pas abuser des protocoles. Elle ajoute que madame Beauchamp et son équipe présenteront le fruit de leur travail aux membres du CP, le 12 juin prochain afin qu'il soit disponible dans les écoles avant leur prochaine assemblée générale.

10.3. CCSEHDAA

Le point est reporté.

10.4. CONSEILLÈRE EHDA

Le point est reporté.

10.5. TRANSPORT

Madame la présidente annonce que madame Nathalie Provost est en arrêt de travail. Cependant, monsieur Fayçal Boutenbat a reçu une invitation afin d'assister à une réunion du Comité consultatif du transport, le 4 juin prochain. Madame Naim ajoute que monsieur Boutenbat devrait être en mesure de dresser un compte-rendu de cette rencontre, le 12 juin prochain, au CP.

Madame Naim invite les membres du CP à ne pas hésiter à faire parvenir au CP leurs questions, suggestions ou situations relatives au transport scolaire que monsieur Boutenbat pourra soumettre au Comité consultatif du transport.

10.6. FCPQ

Madame la présidente rappelle la tenue de l'activité nationale annuelle de la FCPQ du 31 mai prochain ayant déjà été évoquée au point 8.4.

10.7. TRÉSORERIE

Monsieur le trésorier dresse le bilan financier du CP. Il mentionne que quelques chèques sont en circulation. Monsieur Roussel mentionne que le CP est prêt pour l'activité nationale annuelle de la FCPQ. Il rappelle aux participants de ne pas oublier de rapporter leurs factures (repas, hôtel, voyage). Ces factures constitueront la preuve de leur présence à cette activité. Il est précisé qu'un montant forfaitaire a été alloué par le CP et que les montants des factures n'influeront pas sur le montant du remboursement. Monsieur le trésorier confirme que le CP aura un crédit auprès de la FCPQ, l'an prochain, en raison de l'annulation de trois de ses participants. Il ajoute qu'il apprécierait que les membres qui assisteront à la séance du CP du 12 juin prochain le fassent savoir à l'avance pour faciliter sa préparation des chèques de remboursement pour les présences.

11. VISITE DU CA (13 mai 2025 : Ahmad Rifai)

Monsieur Ahmad Rifai

12. VARIA

12.1. PHOTOCOPIES

La question des frais de photocopie dans les écoles est abordée. Une déléguée soulève des inquiétudes concernant les coûts supplémentaires facturés aux parents pour les photocopies, et demande des clarifications sur les différences entre les écoles et le lien potentiel avec l'utilisation des Chromebooks. Les participants discutent des diverses pratiques dans leurs écoles respectives, mais il est décidé que la question sera transmise au Centre de services scolaire pour obtenir des réponses précises.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 25. La prochaine rencontre du CP se tiendra le 12 juin 2025, dans la salle Diane Lamarche-Venne, au 1100, boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent.

Madame Tania Naim,
Présidente 2024-2025 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 29 MAI 2025 – CP
/rm*